Lille 2 Université du Droit et de la Santé

Instituts thématiques

Inserm

Institut national de la santé et de la recherche médicale

USTL

Institut Pasteur de Lille

cnrs

dépasser les frontières

2010 - 072 GG/RD

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE,

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE LILLE 2,

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE LILLE 1,

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT PASTEUR DE LILLE,

LE DIRECTEUR GENERAL DU C.N.R.S.

vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu le décret du 19 mars 2009
portant nomination du Président de l'institut national de la santé et de la recherche médicale – M Syrota (André) ;

vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée n°5
dans sa séance du 12 au 14 mai 2009 ;

vu l'avis émis par le conseil scientifique
dans sa séance du 15 au 16 septembre 2009 ;

D E C I D E N T

Art. 1 : Il est créé pour quatre ans une unité de recherche U 1019 intitulée :

« Centre de recherche Infection et Immunité de Lille (CIIL) – Center for Infection and Immunity of Lille »

Art. 2 : L'unité de recherche U 1019 exercera son activité dans les locaux situés :

Institut Pasteur de Lille
1, rue du Professeur Calmette
59019 LILLE

Art. 3 : L'Unité de recherche U 1019 est administrativement rattachée à la délégation régionale de Lille.

Art. 4 : Monsieur Camille LOCHT est nommé directeur de l'unité de recherche U 1019 du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2013.

Art. 5 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2010.

Fait à Paris, le 10 décembre 2009

Le Président de l'Université de Lille 2

Le Président de l'Université de Lille 1

Le Président- directeur général de l'Inserm

Christian SERGHERAERT

Le Directeur général de l'Institut Pasteur de Lille

Le Directeur général du C.N.R.S.